

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	10
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	3

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

**Absents excusés/pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie PRAYER

**Objet : Détermination du nombre de Maires Adjoints**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 et L. 22122-2,

**Considérant** la démission des 3 maires adjoints élus en 2020,

**Considérant** les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

**Considérant** que le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13,

Il convient de fixer le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % des effectifs du Conseil Municipal.

**Considérant** la proposition des 9 nouveaux conseillers municipaux élus le 03 juillet 2022,

Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ABROGE la délibération n°2020-033 du 03 juillet 2020
- DECIDE de la création de quatre postes d'adjoints,
- PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le :	22.07.2022
Publié le :	22.07.2022
Affiché le :	22.07.2022